50e ANNÉE. — N° 17.479

DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Limitrophes.	13f	24f	45f
France et Colonies ...	14f	26f	48f
Etranger.	18f	35f	65f

La Petite Gironde

15 c. le numéro

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE

numéro 15 c.

JEUDI 13 MAI 1920

ASCENSION

SOLEIL : lever 5h38; coucher 8h20

LUNE : N. L. le 18; P. Q. le 24

Avis à la C. G. T. et aux mercantis

La France est le grand pays de la liberté et de la tolérance. Pour avoir multiplié des attentats injustifiés et dangereux contre la liberté et le droit au travail de l'ensemble des citoyens, et pour avoir lassé les plus tolérants esprits en violant la loi, la C. G. T. s'est discréditée elle-même et a provoqué sa chute probable.

Une instruction est ouverte, en effet, depuis mardi après-midi, en vertu des articles 3, 5 et 9 de la loi non équivoque de 1884, contre cette organisation, qui a cessé d'être purement professionnelle pour devenir politique et révolutionnaire et qui tendait à former un Etat dans l'Etat, à s'élever au-dessus des lois, à maintenir au cœur de la République française un foyer permanent de discordes mortelles, à préparer de la sorte la désunion nationale, mère de la ruine publique et de la guerre civile.

M. le Président du conseil, auquel les parlementaires retour de leurs circonscriptions apportent sans aucun doute une éclatante adhésion conforme à la volonté de la nation, vient de faire des déclarations parfaitement justes et claires.

Il a dit tout ce qu'il fallait dire. Nous n'avons donc rien à ajouter pour l'instant à une appréciation si modérée, mais aussi si exacte et si ferme d'une situation qui ne pouvait en aucune façon se prolonger.

Cependant, et puisque la C. G. T. n'a pas craint de couvrir son entreprise révolutionnaire d'un faux prétexte d'ordre économique et qu'elle a osé affirmer, notamment, qu'elle tenait elle seule les clés d'or de la vie à bon marché, nous devons répondre aujourd'hui qu'elle est, au contraire, une des principales responsables de la vie chère.

Elle a semé l'insécurité dans tous les mondes du travail. Elle a ralenti ou paralysé le large mouvement des échanges. Elle a énervé ou découragé la main-d'œuvre. Elle a fait perdre beaucoup de temps, beaucoup d'argent et aussi beaucoup de confiance aux meilleurs agents de notre renaissance économique. Elle a entretenu la défiance coûteuse de l'étranger.

Malgré cette œuvre néfaste, l'énergie française a voulu et su produire quand même. Le beau temps, lui aussi, est venu. De magnifiques récoltes sont annoncées. Dans notre balance le labeur heureux de nos paysans va jeter quelques milliards de différence à notre profit. Nous avions donc le droit d'espérer un sort meilleur pour tous.

En présence de ces possibilités avantageuses, la C. G. T. a voulu tenter de nous couper la route. Elle n'était pas de taille. Le gouvernement, soutenu par l'immense majorité de la nation et par l'autorité de la loi, la remettra d'un revers à sa vraie place.

Grâce à cela, nous irons, malgré la C. G. T. désorganisatrice et perturbatrice, vers la vie à meilleur marché. Nous sommes à la veille d'un abaissement général des prix. Les changes déjà commencent à baisser. Bientôt, les mercantis et les détenteurs de stocks, dépourvus de leurs meilleurs alliés et apeurés par les baisses qui débutent, vont être forcés de jeter sur des marchés ébranlés leurs marchandises cachées. Ils accéléreront malgré eux le désirable retour vers les prix d'avant-guerre.

Nous disons bien haut que si l'entreprise de grève générale, c'est-à-dire de paralysie générale, complotée par la C. G. T. ne s'était pas enfin heurtée pour s'y briser contre le gouvernement, contre l'opinion et contre la loi, la consolidation de la vie chère et le triomphe des mercantis étaient d'abord assurés. Et les troubles les plus graves auraient bientôt suivi.

Aujourd'hui, la France gagne tout ce que perd la C. G. T.

La décision du gouvernement d'agir contre la C.G.T. recueille l'approbation générale

DANS L'ENSEMBLE LA SITUATION CONTINUE A S'AMÉLIORER

Paris, 12 mai. — *Après le gros événement que fut, hier, l'annonce des poursuites contre la C. G. T., aucun fait saillant ne marque la journée d'aujourd'hui.*

L'agitation gréviste se poursuit avec des alternatives diverses selon les localités et les corporations.

A Paris, les transports et l'électricité fonctionnent avec le concours des volontaires, qui remplacent les chômeurs, d'ailleurs peu nombreux.

Sur les chemins de fer, la situation est généralement considérée comme satisfaisante.

Dans les ports, l'amélioration s'accentue; dans les mines, par contre, le chômage augmenterait.

L'IMPRESSION AUX CHAMBRES

Paris, 12 mai. — La décision prise par le gouvernement a rencontré, au Sénat, une approbation générale.

A la Chambre, la majorité des députés présents ont approuvé l'initiative prise par le conseil des ministres.

A vrai dire, certains esprits sont enclins à trouver que les poursuites sont peut-être un peu tardives. Telle est l'opinion, en particulier de MM. Bouilloux, Lafont, Charles Bernard et Noblemaire, qui sont d'accord pour déclarer que la C. G. T. aurait dû être mise plus tôt dans l'impossibilité de déclancher le mouvement gréviste.

D'autre part, M. Noblemaire, en tant qu'administrateur d'une grande Compagnie de chemin de fer, a ajouté que le conseil d'administration n'était aucunement disposé à revenir sur les révocations prononcées pour faits de grève.

» En ce qui concerne les ateliers de réparation, a-t-il ajouté, nous sommes fermement décidés à les fermer et à confier les travaux à l'industrie privée. Il y aurait 6,000 ouvriers qui se trouveraient de ce fait radiés de la Compagnie. Mais nous supprimerons ainsi les centres les plus actifs de propagande anarchiste.

D'autre part, M. Aubriot, l'un des représentants du parti socialiste national, se montrait sceptique sur les résultats des poursuites engagées. « Si la C. G. T. est dissoute, dans quelques jours, disait-il, dans trois mois vous en aurez une nouvelle, qui continuera dans la même voie. La supprimer, c'est ôter aux organisations ouvrières la seule force régulatrice qui leur restait encore et qui leur permettait de coordonner leur action. Mais sa disparition ne saurait être que temporaire, et, sous une forme ou sous une autre, elle renaîtra, si elle doit disparaître tel qu'elle existe actuellement, ce qui n'est pas encore établi définitivement. » On faisait remarquer, en effet, cette après-midi, au Palais-Bourbon, que si la dissolution de la C. G. T. était prononcée, ce ne serait pas par un acte administratif relevant directement de l'autorité gouvernementale, mais uniquement par une décision judiciaire consécutive à l'information qui vient de s'ouvrir. Il appartiendra donc en dernier ressort aux juges de la police correctionnelle de prononcer si l'organisation de la rue Grange-aux-Belles a commis ou non des infractions à la loi de 1884.

CE QUE DISENT LES JURISTES

Paris, 12 mai. — Le professeur Larnaude, doyen de la Faculté de droit, interrogé sur la décision prise hier en conseil des ministres, trouve « indubitable que l'action dans laquelle s'est engagée la C. G. T. sort absolument du domaine bien déterminé où peuvent se mouvoir, en vertu de la loi du 21 mars 1884, les Syndicats professionnels. Devant la correctionnelle, les inculpés devront montrer que l'agitation qu'ils mènent a pour seul but la défense d'intérêts corporatifs. J'estime que cette preuve est impossible. — administrer ».

M. Charles Gide, professeur d'économie sociale, autre autorité de la Faculté de droit, ne croit pas que le fait de demander la nationalisation de certaines industries, telles que celles des chemins de fer, des mines, etc., signifie qu'une revendication d'ordre politique est formulée. Il lui apparaît que c'est là une question d'ordre purement économique :

« D'autre part il n'est pas interdit, dans l'état actuel de notre législation, de fomenter des grèves dans les services publics. Je déplore cette lacune de notre Code, mais je suis obligé de constater que, placée sur ce terrain, l'accusation m'apparaîtrait encore plus fragile. »

Enfin, Me Léouzou-Leduc estime que « nous sommes en présence d'un complot contre la sûreté de l'Etat, complot justiciable de la Haute-Cour ».

Rappelons ce passage du commentaire des articles 3, 5, 9 de la loi de 1884, que donnait, le 25 août de la même année, M. Waldeck-Rousseau, alors ministre de l'intérieur

« Le fait de se concerter en vue de préparer une grève n'est plus un délit, mais demeure punissable aux termes des articles 414 et 415 du Code pénal :

« Quiconque, à l'aide de violences, voies » de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses, aura amené ou maintenu, tenté » d'amener ou de maintenir une cessation » concertée de travail dans le but de forcer » la hausse ou la baisse des salaires, ou de » porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail. »

M. Waldeck-Rousseau, redevenu simple avocat, eut l'occasion de donner une interprétation à ce mot « quiconque » qu'il avait employé dans sa circulaire. C'est à propos des grèves de Carmaux. Le directeur de la verrerie, M. Rességuier, avait assigné en dommages-intérêts deux journaux : la « Petite République française » et la « Dépêche de Toulouse », en même temps que M. Jaurès, député, bien qu'étrangers au personnel de l'usine et au Syndicat des verriers. Le demandeur avait engagé la procédure à la suite d'une consultation qu'il avait sollicitée de M. Waldeck-Rousseau. Le mémoire du ministre fut formel sur ce point : « Quiconque » s'appliquait bien aux deux journaux et au député. Les articles de la « Petite République » et de la « Dépêche », comme les discours de M. Jaurès, avaient bien pour but de maintenir le chômage, de rendre le patron odieux à ses ouvriers et d'empêcher celui-ci d'engager les remplaçants. Soit qu'il s'agisse de l'action publique, soit qu'il s'agisse d'une action en dommage-intérêts exercée par le ou les industriels quand le parquet ne poursuit pas, ou jointe en qualité d'action de la partie civile quand le ministère public poursuit, « quiconque » est bien toute personne qui a voulu amener ou qui a tenté d'amener la cessation du travail. Les articles 414 et 415 du Code pénal sont applicables (six jours à trois ans de prison, 16 à 3,000 fr. d'amende), et des dommages-intérêts peuvent, en outre, être réclamés par les industriels lésés.

Il ressortirait donc de cette interprétation de Waldeck-Rousseau que la C. G. T. ne pourrait pas être poursuivie en vertu de la loi de 1884, mais qu'une autre inculpation pourrait être retenue, basée sur les article 414, 415 du Code pénal.

DELIBERATION A LA C. G. T.

Paris, 12 mai. — Les dirigeants des Syndicats de la Seine se sont réunis, ce matin, à la C. G. T., rue Grange-aux-Belles, afin d'envisager la situation créée par la décision du gouvernement, et de discuter des mesures à prendre. Aucun communiqué n'a encore été fait à ce sujet.

DECLARATION DES CITOYENS JOUHAUX ET DUMOULIN

Paris, 11 mai. — Au sujet de la décision du gouvernement, les citoyens Jouhaux et Dumoulin, secrétaire général et secrétaire adjoint à la C. G. T., ont déclaré :

« C'est un coup de force devant lequel le prolétariat ne s'inclinera pas. Naguère, sur l'interpellation du député Georges Berry, M. Barthou fut obligé de reconnaître que la C. G. T. était une Association légale, et que, par conséquent, sa dissolution était impossible légalement. Ce que M. Barthou n'a osé faire, M. Millerand le fait. N'empêche que nous nous considérons comme toujours vivants et que nous continuerons de travailler ici. Dissoudre, c'est un mot. Ce n'est pas avec une phrase qu'on détruit la vie. Et puis, si la dissolution était possible, dites-moi qui apporterait alors la solution des conflits qui sont soulevés ? Si l'on nous oblige à nous séparer, la République et le pays seraient mis en danger, et demain nous nous regrouperions aussi nombreux et aussi forts qu'hier, tirant la justice de nos mandats de la loi de 1901. Nous continuons à travailler, et nous continuerons comme si de rien n'était. »

LES PERQUISITIONS

Paris, 11 mai. — De nombreux mandats de perquisition ont été exécutés sur l'ordre de M. Jousselin, juge d'instruction, cette après-midi, par plusieurs commissaires de police judiciaire. M. Faralicq, commissaire adjoint à la police judiciaire, a perquisitionné d'abord à une heure de l'après-midi, 211, rue Lafayette, dans les bureaux et locaux de la C. G. T., en présence du concierge. M. Jouhaux étant absent. Quantité de documents saisis ont été remis au magistrat instructeur.

Il a ensuite perquisitionné chez M. Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., 69, rue de Flandres, où des documents ont été également saisis. En l'absence de M. Jouhaux, le concierge de l'immeuble assistait à l'opération.

D'autre part, M. Guillaume, commissaire adjoint à la police judiciaire, a perquisitionné chez M. Dumoulin, secrétaire adjoint de la C. G. T., 3, chemin des Carrières. Le syndicaliste étant absent, l'opération se fit en présence de sa femme. Des documents ont été également saisis.

LES ARRESTATIONS

A Paris. — On a arrêté cette après-midi M. Joverand, secrétaire des cheminots du P.-L.-M.; M. Calverac, secrétaire adjoint de la C. G. T.; M. Ribalte, chauffeur du P.-L.-M.; MM. Jean Vergne, Salvatore et Louis Carpentier, employés au Métro; M. Maussay, qui cherchait à entraîner des ouvriers à couper des fils électriques de lumière; Marius Honot, directeur du « Soviet »; Ferdinand Lempulet, élève architecte, pour violences envers des agents; Henri Devaux métallurgiste; Léon Dorieux et Fernand Tabater, pour agression sur la personne d'un non-chômeur; Chaverot, secrétaire du Syndicat des cheminots du P.-L.-M.

Paris, 12 mai. — On a arrêté, ce matin, pour entraves à la liberté du travail : dans le quartier des Ternes, Antoine Longevial, chauffeur d'automobile; à Vanves, Antoine Bignon, Marc Tallemau, ouvrier fondeur; à Courbevoie, la femme Léa Vieron; à Clichy, Fernand Guilloton, ouvrier métallurgiste; à Clignancourt, Emile Bellet, ouvrier métallurgiste. Cette nuit, vers trois heures, on a arrêté, au moment où il rentrait chez lui, rue des Panoyaux, l'anarchiste russe Jacques Oustymtchouck, né à Moscou.

LES INCIDENTS OU ATTENTATS

Tours, 12 mai. — Près de Tours, un nouvel attentat a été commis. A côté du pont de Grammont on a fait sauter un rail à la dynamite sur la ligne de Bordeaux. Aucun incident.

Versailles, 12 mai. — L'enquête ouverte sur l'explosion de dynamite qui a détruit les bureaux de la Société des vidanges, a pu seulement établir jusqu'à présent comment cet opéré les auteurs de l'attentat. Ceux-ci sont montés sur le toit en s'aidant d'un bec de gaz; ils se sont laissés glisser dans le jardin et ont pénétré dans les bureaux de la Société des vidanges; ils ont accroché au coffre-fort une bombe du type de celles que lançaient les crapouillots pendant la guerre, pesant environ 5 kilos et ayant une charge normale d'environ 1 kilo de cheddite. Les fragments qui ont été retrouvés ne laissent aucun doute sur la nature de cet engin, qui est d'une fabrication spéciale de guerre et dont les brisures caractéristiques sont en dents de scie. Ils avaient dû en retirer le détonateur qu'ils auront probablement remplacé par un cordon Bickford.

Selon toute vraisemblance, cet engin provenait d'une usine de guerre. A Versailles, le bruit s'est répandu qu'on se trouvait en présence d'un attentat anarchiste; d'autres croient à une vengeance ou à un simple cambriolage.

Versailles, 11 mai. — Le parquet de Versailles s'est transporté sur les lieux de l'explosion de la rue Lenôtre. M. Kling, directeur du laboratoire municipal de Paris, et plusieurs spécialistes n'ont relevé aucun indice permettant d'établir nettement la cause de l'explosion. Toutefois, une bombe a dû être placée sous le coffre-fort; tous les morceaux de fer tordus ont été retrouvés sous les décombres. Cependant, on ne s'explique pas l'hypothèse d'un cambriolage, car ce coffre-fort était toujours vide, et cela était connu de tout le personnel de la Société. On croit plutôt se trouver en présence d'un attentat anarchiste. Les ouvriers continuent le déblaiement. Le service d'identité judiciaire est venu sur les lieux et a pris plusieurs empreintes et photographies.

LES PAYSANS CONTRE LA GREVE

Laroche, 12 mai. — Un meeting de protestation contre les grèves est organisé pour dimanche, à Laroche, par l'Union des paysans de l'Yonne, Association groupant plusieurs milliers d'adhérents.

RESEAUX ET PORTS

Paris, 12 mai. — Sur les différents réseaux, la situation est presque redevenue normale.

Dans presque tous les ports, même à Dunkerque, les inscrits maritimes commencent à embarquer.

DANS LES TRANSPORTS

Paris, 11 mai. — Au Métropolitain, la marche du réseau est complète.

Au Nord-Sud, le service de l'exploitation est normal. Tous les agents sont à leur poste.

Aux omnibus, toutes les voitures sont sorties aujourd'hui. On signale que les trois quarts des agents travaillent. Toutefois, la ciculation sera arrêtée à 20 heures.

DANS LES MINES

Paris, 11 mai. — Voici la situation dans les mines

Légère aggravation dans le Pas-de-Calais. A Béthune, il y a 40 % de travailleurs. Ailleurs, la proportion est plutôt moindre. Dans le Nord, à Anzin, il y a 50 % de chômeurs, et à Aniche 70 %.

A Blanzy (Saône-et-Loire), 70 descentes de plus qu'hier; au total, 1,000 descentes. Partout ailleurs, situation inchangée.

QUELQUES CHIFFRES

Paris, 11 mai. — Dans la région parisienne, on compte 13,000 cheminots en grève, sur un effectif de 46,500. 33,000 chômeurs dans la métallurgie, qui occupe ordinairement 200,000 ouvriers.

A la fin de la journée d'hier, 57,000 cartes de grève avaient été retirées dans les bureaux des Syndicats du bâtiment. 300 taxis sont sortis, hier, sur 5,000. La Compagnie des omnibus a mis 1,100 voitures en circulation, au lieu de 1,200. Sur ces 13,800 employés, 3,300 ne s'étaient pas rendus au travail.

L'ORDRE DE GREVE AUX ELECTRICIENS

Paris, 11 mai. — Le Syndicat des industries électriques avise les ouvriers de toutes les sections, câbles, accumulateurs, lampes, etc., qu'ils doivent cesser tout travail à partir du mercredi 12 mai au plus tard.

M. Millerand remet le traité de paix à la délégation ottomane

Paris, 11 mai. — La cérémonie de la remise du traité de paix à la délégation turque a eu lieu cette après-midi à quatre heures, dans le salon de l'Horloge, au ministère des affaires étrangères.

M. Millerand présidait. Autour de la table en fer à cheval avaient pris place : lord Derby, ambassadeur de Grande-Bretagne; le comte Bonin-Longare, ambassadeur d'Italie; M. Athos-Romanos, ministre de Grèce à Paris; M. Roland-Jacquemins, représentant de la Belgique; MM. Adatci (Japon), Rustom Nedjie (Hedjaz), Wellington (Chine), Affonso Costa (Portugal), Cantacuzène (Roumanie), Benès (Tchéco-Slovaquie) un représentant serbe, et Bogos-Nubar pacha, président de la délégation arménienne.

Après que tous les délégués alliés eurent pris place, M. de Fouquières, directeur du protocole, introduisit les plénipotentiaires de l'empire ottoman qu'accompagnaient le colonel Henry et un officier de la mission

TEWFICK PACHA
quittant le ministère des affaires étrangères après la remise du traité
Photo Rol

italienne. Toute l'assistance se leva à leur entrée.

Le président de la délégation, Tewfik pacha, s'assit alors à la table qui, aux extrémités du fer à cheval, lui avait été réservée ainsi qu'à ses collègues, Rechid bey, ministre de l'intérieur; Fahreddine bey, ministre de l'instruction publique, et Djemil pacha, ministre des travaux publics.

M. Millerand, se levant, a pris la parole en ces termes :

« Messieurs les Plénipotentiaires de l'empire ottoman, les puissances alliées m'ont chargé de vous remettre ce projet de traité, qu'elles vous demandent d'accepter. Elles ont décidé que la discussion aurait lieu par écrit. Vous voudrez bien présenter par écrit également vos observations. Il y sera répondu de même, par écrit. Vous avez un délai d'un mois pour faire parvenir vos remarques. Il est entendu que nous sommes prêts à recevoir dès maintenant tout document dont vous croiriez devoir nous saisir.

» Messieurs les Plénipotentiaires de l'empire ottoman, la Turquie, cédant à la pression de l'étranger, a commencé en 1914 les hostilités contre les puissances alliées. Par sa faute, les puissances alliées se sont vu imposer la prolongation d'une guerre cruelle pendant plusieurs années peut-être. Les puissances alliées ont donc le devoir de prendre toutes les précautions efficaces en vue d'éviter le retour d'un si redoutable péril.

» Tout en assurant la liberté des Détroits, les puissances alliées ont décidé de maintenir la souveraineté du sultan à Constantinople. Cette résolution souligne leur volonté de conclure avec l'empire ottoman un traité équitable, tenant compte des droits, des intérêts et des aspirations légitimes de la Turquie, et d'instaurer en Turquie une paix fondée sur les principes du droit, de la liberté et de la justice, pour le triomphe desquels les alliés ont combattu. »

M. de Fouquières a remis alors au président de la délégation ottomane le projet de traité.

Tewfik pacha, se levant à son tour, les mains tremblantes posées sur le document qu'il venait de recevoir, a répondu en quelques mots, d'une voix assourdie par l'émotion.

La délégation se réserve de répondre aux puissances alliées dans le délai fixé, après un examen minutieux des conditions de paix qui viennent de lui être remises.

M. Millerand a levé ensuite la séance qui avait duré exactement cinq minutes.

Les clauses du traité

Le projet de traité est divisé en treize parties.

La première partie comprend le pacte de la Société des nations, à laquelle un rôle est assigné à plusieurs reprises dans le traité.

La deuxième partie décrit les nouvelles frontières de la Turquie en Europe et en Asie.

La troisième partie, qui comprend treize sections, oblige les Turcs à accepter les changements politiques intervenus et à intervenir en Europe et en Asie tels qu'ils résultent du traité. Cette partie établit une convention spéciale pour le régime des Détroits : Dardanelles, Bosphore et mer de Marmara; prévoit l'autonomie et l'indépendance éventuelle du Kurdistan; crée un régime spécial pour la ville et la région de Smyrne, restées sous la domination turque tout en passant sous l'administration de la Grèce; stipule la reconnaissance de deux nouveaux Etats : le Hedjaz et l'Arménie; la reconnaissance provisoire de la Syrie et de la Mésopotamie comme Etats indépendants, conseillés et assistés par un mandataire; l'administration de la Palestine par un mandataire, qui sera responsable de la mise en application de la déclaration faite par le gouvernement britannique en 1917 concernant l'établissement en Palestine d'un « home national » pour le peuple juif.

La quatrième partie s'occupe de la protection en Turquie des minorités religieuses et ethniques ainsi que des mesures de restitution et de réparation pour les dommages qui leur ont été causés pendant la guerre.

La cinquième partie fixe les conditions militaires, navales et aériennes de la paix; limite les forces armées laissées à la disposition du sultan; organise la gendarmerie ottomane et les éléments spéciaux prévus pour le renforcement de cette dernière. Le recrutement obligatoire est aboli en Turquie. Le maintien de la liberté des Détroits est garanti par la démolition dans la zone qui les entoure de toutes fortifications, ainsi que par le droit de réserve à la France, l'Angleterre et l'Italie d'y maintenir des forces navales, militaires et aériennes. La marine turque est abolie, à l'exception d'un certain nombre de bâtiments destinés à assurer l'ordre et la police de la pêche. Les forces aériennes turques sont supprimées.

La sixième partie règle le retour des prisonniers de guerre et impose aux puissances signataires certaines obligations concernant l'entretien des sépultures militaires. Des mesures spéciales ont été prévues pour les sépultures des soldats alliés tombés dans la presqu'île de Gallipoli.

La septième partie règle la question des pénalités applicables à ceux qui ont violé les lois de la guerre et sont responsables des massacres survenus en Turquie pendant les hostilités.

La huitième partie a trait aux arrangements financiers pris pour l'avenir dans l'empire ottoman, à la restauration financière de ce dernier et aux mesures de réparation.

La neuvième partie contient les dispositions d'ordre économique, remet en vigueur plusieurs traités et conventions non politiques, et fixe les principes applicables aux Compagnies concessionnaires tant en Turquie que dans les territoires concédés par celle-ci.

La dixième partie règle l'avenir de la navigation aérienne en Turquie.

La onzième partie contient des clauses touchant le contrôle international des ports, voies d'eau et voies ferrées.

La douzième partie est relative au travail.

...Eh bien, dansons!

Nous connaissons, par les Précieuses ridicules, le rimeur qui avait mis en quatrains toute l'histoire romaine. On est en train de mettre en ballet la politique étrangère. Non plus au cirque et dans des revues, qui ont usé et abusé du fameux ballet des nations avec exhibition de drapeaux au final et airs nationaux, mais dans le monde le plus select où la diplomatie est devenue une figure de danses.

Voilà la légèreté française, direz-vous. Nous sommes bien les concitoyens de ces émigrés retour de Coblentz qui organisaient des « bals de têtes » en mémoire de l'échafaud auquel ils avaient échappé... Non, vous n'y êtes pas. La danse diplomatique nous vient des salons de Londres et même de New-York, dont la frivolité a longtemps été le moindre défaut.

Il y a quelques jours, la duchesse d'Albany a donné à Londres, dans sa demeure historique de Devonshire House, une soirée dont le clou était un quadrille d'alliés. Les danseurs étaient habillés aux couleurs de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la France. Le succès a été très grand. La presse a rendu un éclatant hommage à l'ingéniosité des figures de danse comme au luxe des costumes. Les invitations pressantes à l'économie, à la simplicité, à la vie humble prodiguées par les Sociétés de tempérance variée ne paraissent pas avoir été ce jour-là entendues par la « fashion ».

A New-York, c'est au cours d'une fête d'été organisée par le Comité américain des régions dévastées de la France qu'a été offert aux assistants le dernier cri de la mode internationale : la robe des nations. Les plus gracieuses jeunes filles de la Quatrième Avenue étaient chargées de la porter. Comme vous ne serez pas fâchée de savoir, Madame, en quoi consistait la robe des nations, nous avons hâte de vous la décrire d'après nos excellents confrères de New-York. Elle réunissait « le chic français, la dignité anglaise, la finesse belge, l'audace slave et l'inimitable élégance américaine. » Que de choses dans une robe ! Et comment pourrait-on désespérer de la constitution et de l'action de la Société des Nations quand l'accord s'établit avec cette aisance sur une forme de vêtement féminin ! Il ne reste plus qu'à faire accepter également un uniforme par les membres du Comité, et la paix universelle est assurée dans le monde. Quoi qu'on en dise, l'habit fait le moine.

Tout de même, la robe des nations nous laisse inquiet. Ce n'est plus une robe, c'est une mosaïque de modes disparates. Si c'est ce qu'on appelle « l'inimitable » élégance américaine, nous sommes d'accord !

P. B.

Revue de la Presse

La décision du gouvernement

Paris, 12 mai. — La décision du gouvernement envers la C. G. T. provoque d'abondants commentaires dans la presse.

Le **Matin** :

« A l'offensive violente de la C. G. T. répond une offensive judiciaire du gouvernement; celle-ci consiste à ramener les Syndicats sous le régime de la loi de 1884; il ne s'agit pas, il ne peut pas s'agir de les dissoudre, mais de briser le lien qui les unit et, en laissant chacun d'eux à son action corporative, de leur interdire une action commune en vue de la transformation de la société. Les moyens que la loi fournit au gouvernement sont, à vrai dire, assez pauvres. Les infractions à la loi de 1884 que vise l'instruction ne sont punies que d'une amende de 16 à 200 fr. Mais on s'aperçoit pas bien les moyens de dissoudre pratiquement la C. G. T. et de l'empêcher de se reformer en invoquant par exemple le bénéfice de la loi de 1901 sur les Associations. Ce serait donc aller trop vite en imagination que de croire à la fin de la C. G. T. dans l'état actuel des lois. »

Le **Petit Parisien** :

« Tous les bons citoyens souhaitent que la voix de M. Millerand soit entendue, que l'impression encore un peu vague où étaient les Fédérations de s'engager en des voies périlleuses se précise, qu'elles se reprennent enfin et reconnaissent l'erreur où elles allaient tomber. Dans le calme revenu, elles pourront plus aisément déterminer l'ampleur que chacune peut donner à ses revendications; elles saisiront que nul, et certainement M. Millerand moins que tout autre, ne songe un instant à leur dénier le droit de tendre à plus de bonheur, à une vie plus pleine de satisfactions, mais aussi que leurs efforts pour atténuer les inégalités du sort ne peuvent s'exercer librement que dans le cadre des lois. »

Le **Petit Journal** :

« Que fera la C. G. T. ? Elle fait savoir qu'elle sera calme, qu'elle ne décrétera pas la grève générale. Seulement soyez bien assurés que si elle ne le fait pas, c'est parce qu'elle sait qu'elle ne serait pas suivie. »

La **Victoire** (M. G. Hervé) :

« Le gouvernement de la République a reculé à l'égard de la C. G. T., tombée sous la coupe des extrémistes, les bornes de la patience. Les grands chefs en baudruche de la C. G. T. ne pourront pas dire qu'on ne leur a pas assez crié : Casse-cou ! »

L'**Œuvre** (M. G. Téry) :

« N'empêche que de part et d'autre on est poussé fatalement, comme mécaniquement, l'un contre l'autre, et que demain, si nous ne savons pas réagir, nous ressaisir, nous irons tout droit, malgré nous, à la plus funeste et à la plus bête des guerres civiles... »

La **République Française** (M. Latapie) :

« La journée d'hier a vu la fin d'une honteuse tyrannie qui s'exerçait sur les ouvriers sans défense et sans protection. Ce sont les ouvriers qui vont éprouver les premiers bienfaits de cette délivrance. »

L'**Echo de Paris** (M. Vilette) :

« Et maintenant on peut se demander si le gouvernement n'a pas été particulièrement habile en laissant d'abord la C. G. T. donner la mesure de son impuissance et de sa malfaisance. Il l'a laissée se discréditer aux yeux du monde ouvrier, pour qui l'échec de la grève est une révélation et une leçon. »

Le **Figaro** :

« Nul ne songe à nier que les ouvriers aient des droits. Mais ne cessons pas de répéter qu'ils n'ont aucun droit exceptionnel, on ne les met pas au ban de la nation. On veut seulement les tenir à leur place dans le cadre social. »

L'**Humanité** (M. Machin, député) :

« Cette mesure est illégale : elle est inutile; elle est vaine; elle ne saurait arrêter l'élan ouvrier; elle va au contraire accroître le prestige de la C. G. T. (sic). »

La **Bataille syndicaliste** (M. Jouhaux) :

« Le gouvernement a accompli un acte qui le lie, qui l'enchaîne à la pire des politiques réactionnaires. Et il n'aura même pas le bénéfice d'avoir arrêté un mouvement qui le dépasse en portée et en signification sociale. Nous en prenons acte et nous continuons. »

Le rendement des impôts

Paris, 11 mai. — Le produit des impôts indirects et monopoles de l'Etat pour le mois d'avril dernier s'élève à la somme de 1 milliard 57 millions 139,600 francs, accusant ainsi une plus-value de 392 millions 585,800 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 375 millions 904,700 francs par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

L'ensemble des quatre premiers mois de 1920 présente une plus-value de 1 milliard 128 millions 259,700 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une augmentation de 1 milliard 384 millions 846,000 francs par rapport aux quatre premiers mois de 1919.

LE ROI ET LA REINE DES BELGES EN AVION

L'arrivée des voyageurs royaux à Farnborough (Angleterre). La reine Elisabeth serre la main au pilote Photos Rol.

Mis en minorité M. Nitti démissionne

Rome, 12 mai. — Le cabinet Nitti a été mis en échec à la Chambre, au cours d'un débat de politique intérieure. Les socialistes et les catholiques réclamaient des explications précises et immédiates. Le président du conseil a cherché à esquiver le débat, et sa réponse a été assez vague. Finalement, les socialistes ont présenté une motion visant spécialement les incidents récents survenus dans les services des P. T. T. M. Nitti a demandé le rejet de cette motion et a posé la question de confiance. Les membres du parti populaire (catholique) ont annoncé qu'ils voteraient la motion présentée par les socialistes. Le vote a eu lieu à l'appel nominal. 309 députés étaient présents. Le scrutin a donné les résultats suivants : Pour l'adoption de la motion, 193 voix, contre 112 voix. Il y a eu 4 abstentions.

Le président de la Chambre a alors annoncé que le président du conseil présenterait le lendemain, au commencement de la séance, la démission du cabinet.

NOTE. — Le cabinet Nitti avait été constitué le 13 mars 1919 et remanié le 23 juin de la même année. Son avènement avait suscité de grandes espérances. Les élections du 16 novembre dernier les dissipèrent. Les socialistes remportaient un triomphe éclatant, envoyant 156 des leurs à la Chambre, les catholiques formaient une masse presque aussi imposante avec plus de 100 députés. Ces deux partis étaient maîtres de la situation; or, aucun d'eux n'était disposé à donner un concours durable au gouvernement.

EN RUSSIE

Les Ukraniens ont occupé Odessa

Varsovie, 11 mai. — Les troupes ukraniennes, commandées par le général Petlioura, ont occupé Odessa.

AU JAPON

Le mikado à l'agonie

Tokio, 12 mai. — Le mikado est mourant.

La « Tranchée des baïonnettes »

Paris, 12 mai. — C'est un coin tragique entre tous de l'immense champ de bataille de Verdun. Sous l'avalanche des 420 allemands, une tranchée s'éboula, ensevelissant ses défenseurs. Les morts, enserrés dans l'entassement des terres, sont restés debout comme en une éternelle faction; et les pointes de leurs baïonnettes hérissent le sol bouleversé. L'an dernier, M. Wallace, l'ambassadeur des Etats-Unis à Paris, visitait nos champs de bataille. Il s'arrêta devant la tranchée des baïonnettes. Une émotion profonde s'empara de lui. La grandeur douloureuse de ce coin de terre où se cristallisa la défense héroïque lui mit des larmes aux yeux.

« Il faut que ce lieu sacré soit désormais à l'abri de toute profanation, pensa-t-il. Il faut qu'il demeure comme un témoignage vivant et éternel de la bravoure française. »

Rentré à Paris, il reçut la visite d'un de ses compatriotes, et l'emmena vers le champ de mort. Ce compatriote, M. Georges-F. Rand, fils d'un banquier de Buffalo, se prit d'enthousiasme à son tour pour cette tranchée des baïonnettes, qui symbolise la défense de Verdun. Et il offrit aussitôt la somme de 500,000 francs pour que soit érigé là un monument destiné à perpétuer le souvenir des héros. L'ambassadeur des Etats-Unis consulta les principales personnalités politiques françaises, s'aboucha avec le maréchal Petain, qui donna sa chaleureuse adhésion au projet. M. George F. Rand succomba quelque temps après dans un accident d'aviation, mais sa famille a tenu à confirmer son offre généreuse et à réaliser sa pieuse intention.

De son côté, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a chargé un architecte, M. André Ventré, de faire un projet de monument. Ce projet consiste en une longue galerie tumulaire qui couvrirait toute l'étendue de la tranchée, la protégeant contre les intempéries, et permettrait de l'apercevoir par les entrecolonnements. L'ensemble est funèbre et grandiose. La première pierre pourra être posée au mois de juin. La cérémonie sera présidée par le Président de la République et M. Raymond Poincaré.

L'Irlande aura-t-elle le home rule ?

Londres, 11 mai. — La Chambre des communes, siégeant en comité, a commencé lundi soir la discussion du projet de home rule pour l'Irlande. M. Asquith a présenté un amendement critiquant vivement le projet du gouvernement, qui consiste à créer deux Parlements, l'un pour les comtés purement irlandais, et l'autre pour l'Ulster. L'ancien ministre voudrait qu'on en revienne au projet de 1914, qui prévoyait un seul et unique Parlement ainsi qu'un seul gouvernement exécutif, avec un délai de six ans à l'Ulster pour se rallier à cette forme de gouvernement.

Après une réponse de M. Bonar Law, l'amendement Asquith a été finalement repoussé par 255 voix contre 65.

AU MEXIQUE

Carranza prisonnier

El Paso, 12 mai. — Le général Obregon a ordonné de ramener le général Carranza à Mexico.

EN AUTRICHE

Troubles graves à Vienne. — Morts et blessés

Zurich, 11 mai. — Après un meeting communiste, qui a eu lieu à Vienne hier, des manifestants se sont rendus devant le palais du gouvernement, où ils réclamèrent la démission du socialiste Gruber. La police organisa un cordon de barrage assuré par des gendarmes et des soldats de la garde populaire. Les manifestants voulurent rompre le barrage. Des coups de feu furent tirés. Les manifestants assaillirent les troupes. Deux gard

Courses à Maisons-Laffitte

MARDI 11 MAI

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX DU LOING (steeple-chase, à vendre). 4,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, Napo (R. Head), à M. Jean Baisan; 2e, Mlle Jacqueline (Bourgalé), à M. Ch. Defeyer; 3e, Saint-Martin (Le Grand), au baron Foy.

Non placés : Gador (Moineaux), Hostess (Kalley), Bedfellow (Williams), High (Berneaux), Belgian (Foucaud).

PRIX DU VEXIN (course de haies), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, Colonel-Clive (Smith), à M. J.-D. Cohn; 2e, Le-Sinaï (Sautour), à M. E. Munet; 3e, Roumanie-II (R. Head), au baron de Bourgoing.

Non placés : Garde-Française (J. Bartholomew), Gallipoli-II (Coloby), Necia (Gaudinet), Rencor (G. Mitchell), Rabonito (M. Gauthier), Mérobé.

PRIX DU BASSIN (course de haies, handicap), 5,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, Earlbury (G. Mitchell), à M. H.-S. Gray; 2e, San-José-II (Berteaux), à M. Jean Cerf; 3e, Princess-Malaida (R. Semblat), à M. Jean Arditi.

Non placés : The-Fox (W. Head), Anzuola (Bourdalé), Muchacho (R. Head), L'Argonne (Parfrement), Pessimiste (J. Dodd).

Gagné de quatre longueurs; le troisième à une demi-longueur.

PRIX DE LA MARNE (steeple-chase), 20,000 fr., 4,500 mètres. — 1er, La-Fête (G. Mitchell), à M. G. Wattinne; 2e, Thiaumont (Berteaux), à Mlle L. Bignon.

PRIX DE L'ILE-DE-FRANCE (course de haies), 5,000 fr., 3,200 mètres. — 1er, King-Frusquin (W. Head), à M. V.-P. Misa; 2e, Pochade (Berteaux), à M. Jean Cerf; 3e, Golliwog (G. Mitchell), à M. H. Haymann.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Napo	G.	56 50	22 »
—	P.	13 50	7 »
Mlle-Jacqueline	P.	19 50	9 50
Saint-Martin	P.	12 50	6 50
Colonel-Olive	G.	32 50	14 50
—	P.	13 50	6 50
Le-Sinaï	P.	14 »	7 »
Roumanie-II	P.	42 »	18 »
Earlbury	G.	46 »	20 »
—	P.	18 50	9 »
San-José-II	P.	31 50	16 »
Princess-Malaida	P.	19 50	12 »
La-Fête	G.	12 »	6 »
King-Frusquin	G.	22 50	9 »

Courses au Bouscat

Jeudi, fête de l'Ascension, deuxième journée des réunions de printemps de la Société des steeple-chases de Bordeaux, qui attirera certainement sur le bel hippodrome du Bouscat la foule des grands jours.

Pronostics

La Petite Gironde : 1re course, Trait-d'Union, Saint-Elme; 2e, Ecrin, Invitation; 3e, Chèvrefeuille, Still-Water; 4e, Clarinette, Coquette-XIV; 5e, Damblain, Rambla.

La Gironde : 1re course, Trait-d'Union, Pantomime; 2e, Rosomiro, Pénélope-II; 3e, Still-Water, Grand-Couronné-III; 4e, Quarte-II, Clarinette; 5e, Damblain, Rayon.

Le Sport du Sud-Ouest : 1re course, Pantomime, Trait-d'Union; 2e, Ecrin, Rosomiro; 3e, Still-Water, Chèvrefeuille; 4e, Clarinette, Coquette-XIV; 5e, Damblain, Rambla.

Courses de Toulouse

Deuxième journée

Beaucoup moins de monde que la veille, mais très beau temps.

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, 3,000 fr., 2,000 mètres. — *Finette-II* (Chancellier), à M. Daniel Guestier, fait walk-over.

PRIX DES TRIBUNES, 3,000 fr., 2,100 mètres. — 1er, *Avocourt* (Faucon), au baron de Nexon; 2e, *Higland* (Crokett), à M. Guestier; 3e, *Diamella* (Guitton), à M. Moreau.

Pari mutuel : Gagnant, 9 francs.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT, 2,000 fr., 1,800 mètres. — 1er, *Ma-Reine* (Soubagné), à M. de Monbel; 2e, *Vulcain-VII* (Chancellier), à M. Guestier.

Pari mutuel : Gagnant, 7 francs.

PRIX PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ SPORTIVE D'ENCOURAGEMENT, 5,000 fr., 2,200 mètres. — 1er, *Berny* (Dubourg), au baron de Nexon; 2e, *Anzoe* (Faucon), au baron de Nexon; 3e, *Neuilly* (Crockett), à M. Guestier.

Pari mutuel : Ecurie de Nexon gagnante, 16 fr. 50.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE, 2,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, *Rupon* (Broustet), à M. Chabanet; 2e, *Léopard* (D. Kalley), à M. Claverie.

Pari mutuel : Gagnant, 8 francs.

Le « Sport du Sud-Ouest »

A l'occasion de la réunion de jeudi au Bouscat, le « Sport du Sud-Ouest » a fait un tirage supplémentaire, avec le programme complet : appréciations, montes, partants, etc. Il faut lire également « Un Conte sportif », pris sur le vif par Jean Lefaivre, rappelant la victoire de « Gradignan », au rapport sensationnel. Les adieux de la troupe du Grand-Théâtre (Roger Tournefeuille). Comptes rendus, etc.

CYCLISME

SERES, LINART, CARMAN AU STADIUM

Les trois meilleurs stayers du monde, Séres, Linart et Carman, se livrant derrière grosses motos une lutte farouche, à une allure vertigineuse, facilitée par les falaises de la piste, voilà ce que le Stadium offre jeudi aux sportsmen bordelais. Leur rencontre aura lieu en trois manches, Et comme à ce numéro sensationnel s'ajoutent également trois autres épreuves fort intéressantes, le programme présenté est absolument remarquable. La réunion commencera à 15 heures.

LE CIRCUIT MILOCHAU

Le jeudi de l'Ascension se disputera ce circuit, sur le parcours suivant: Monrepos, les Bons-Enfants, Lignan, Sadirac, Meynac, Cémac, La Trèse, Monrepos à boucler deux fois, soit 58 kil. 500.

Le départ aura lieu à 15 h. 30, borne 6, et l'arrivée sera jugée au domaine Castan, à Monrepos. Remise des dossards rue Porte-Dijeaux (place Gambetta), de 13 heures à 14 heures, d'où le départ en groupe pour Monrepos aura lieu à 14 h. 15.

Cette épreuve a réuni le chiffre imposant de 65 engagés.

GOLF

AU GOLF BORDELAIS

Les compétitions se poursuivent sur des links en parfait état et attirent sous les ombrages du Club une brillante Société. Les gagnants de dimanche dernier sont Mme Schyder-Guestier (91), pour le Championnat des Dames, et M. Darrieux (90), pour la médaille mensuelle.

Le dimanche précédent, Mme Coutaut et M. Bermond s'étaient adjugé le Prix du Président.

ATHLÉTISME

C. A. BEGLAIS. — Les grands prix d'ouverture se disputeront le dimanche 16 mai, à 9 heures. Au programme figurent les épreuves suivantes: 100, 400, 3,000 mètres plat, 110 mètres haies, lancement du poids et du disque, sauts en hauteur et longueur avec élan. Pour les mimes, 60 et 200 mètres plat. Les engagements seront clos irrévocablement le jeudi 13 mai, à 20 heures; les coureurs non engagés ne pourront pas participer aux épreuves.

YACHTING

LES REGATES DU JEUDI 13 MAI

Le départ de ces régates devait avoir lieu devant Bordeaux, à 15 heures. En raison de l'encombrement du fleuve et des quais devant les Quinconces, le comité d'organisation a décidé que le départ serait donné à 14 h. 30, du phare du Point-de-Grave, en face de Lormont. Les régates auront lieu entre Lormont et la place des Quinconces, devant laquelle les yachts viendront virer virer deux fois, la première fois vers 15 heures.

Les sociétaires du Sport Nautique de la Gironde seront reçus au garage du Point-du-Jour. Les instructions pour les coureurs seront affichées au garage.

FOOTBALL ASSOCIATION

UN MATCH INTERNATIONAL A BORDEAUX

L'équipe du Daring-Club de Bruxelles, qui viendra rencontrer dimanche, au Jard-Mérignac, le onze de la Vie au Grand Air du Médoc, comprend plusieurs internationaux belges, dont trois faisaient partie cette saison de l'équipe représentative belge, qui triompha nettement du onze national anglais. La présence de semblables joueurs donne une idée exacte de la valeur de l'équipe qui viendra dimanche dans notre ville. Et son choc avec les valeureux Médocains sera sensationnel.

BORDEAUX

Les grèves à Bordeaux

A L'USINE DE TUILIERE

Les ouvriers ont cessé le travail

Suivant les ordres de la C. G. T., les ouvriers de l'usine électrique de Tuilière ont cessé le travail mercredi matin. Ce sont des ingénieurs qui assurent, maintenant, paraît-il, le fonctionnement de l'usine avec l'aide de quelques personnes restées à leur poste.

Le courant coupé et rétabli à Cenon

Vers une heure et demie, mercredi matin, M. Chalmel, commissaire central, recevait du directeur de l'usine de Tuilière une communication téléphonique l'informant que le courant fourni par cette usine avait été coupé à l'usine des « transformateurs », à Cenon. Quatre gardiens de la paix reçurent aussitôt l'ordre de se rendre, avec la camionnette, à l'usine de Cenon, où ils restèrent jusqu'à l'arrivée de la gendarmerie de La Bastide.

Quelques instants plus tard, les ingénieurs de Bordeaux rétablissaient le courant.

Les appareils restent placés sous la sauvegarde des gendarmes.

Des dispositions sont prises pour que l'électricité fonctionne à Bordeaux.

A l'usine à gaz de Bacalan

La grève est effective depuis mercredi matin à l'usine à gaz de Bacalan. Il n'y a pas de production normale. Une équipe reste à l'usine pour l'entretien des foyers.

« On maintient, nous a-t-on dit, une pression suffisante pour éviter les rentrées de l'air dans les conduits. »

Dans beaucoup de maisons, on n'a pas pu préparer rapidement sur le gaz, comme d'habitude, le déjeuner du matin, et l'on a entendu de nombreuses protestations émanant d'employés, d'ouvriers, de midinettes.

Tous les trams circulent

Mercredi matin, bien avant l'aube, le directeur de la Compagnie des tramways était informé par M. Chalmel de l'interruption du courant de Tuilière. L'administration des T. E. O. B. prit immédiatement ses dispositions pour assurer par ses propres moyens la circulation de ses voitures. L'usine que possède la Compagnie fut mise en marche, et, à l'heure normale, il y eut l'énergie électrique suffisante pour mettre en route, sur toutes les lignes, le nombre de trams habituel.

LES TRANSPORTS

Aucune défection parmi les employés assurant les transports divers : tramways, autos-camions, transporteurs-camionneurs, etc.

DANS LE BATIMENT

La situation s'améliore encore sensiblement.

LES METALLURGISTES

Des grévistes assez nombreux ont repris le travail, mercredi, dans plusieurs établissements industriels.

DANS LE PORT

Voici le tableau du mouvement pour la journée de mercredi:

En Queyries : 17 grues, 1 palan, 6 ponts et 370 hommes.

Rive gauche : 32 grues, 472 hommes.

Bassins des docks : 44 équipes, 17 grues, 23 palans et 686 hommes.

Soit : 66 grues en activité et 1,528 dockers au travail.

A BASSENS

Quatre-vingt-dix hommes sont à la besogne. Sont en fonctionnement : quatre grues et deux palans.

LES CHEMINOTS

Gare du Midi. — Il y a eu mercredi matin quelques rentrées de grévistes à la gare Saint-Jean.

160 ouvriers nouveaux ont été embauchés aux ateliers du Midi, où travaillent actuellement plus de 500 ouvriers.

Gares de l'Etat et de l'Orléans. — Situation sans changement.

LE CONCOURS DES ELEVES DE L'ECOLE CENTRALE

Les jeunes gens employés à la gare du Midi, qui vont être chargés de conduire les trains, appartiennent à l'Ecole centrale, et non à l'Ecole polytechnique, comme il a été dit par erreur.

ASSOCIATION CORPORATIVE DES P. T. T.

Nous avons reçu la communication suivante, qui expose « l'attitude » des membres de cet important groupement dans les circonstances présentes :

« Le Syndicat national se livrant depuis un certain temps à des agissements politiques à fins directement ou indirectement révolutionnaires, un grand nombre d'agents ont estimé avoir le droit de manifester que tout au moins ils se désolidarisaient des dits agissements. Ils se sont trouvés dans cette alternative de cesser, en se séparant du Syndicat, d'apporter leur aide pécuniaire et morale au seul groupement existant, constitué dans le but de défendre les intérêts du personnel, ou continuer à ratifier par leur adhésion des actes qu'ils désapprouvaient et à servir des opinions qu'ils ne partageaient pas. Chacune de ces deux solutions présentant à leurs yeux un grave inconvénient, ils ont fondé l'Association corporative des P. T. T.

» Pour répondre à certaines objections tendancieuses et à certaines accusations calomnieuses, le comité central de l'Association corporative des agents, après en avoir délibéré et sans dérogation aux statuts, déclare adopter les lignes d'action suivantes :

» 1. Il poursuivra avec la plus grande énergie, et par tous les moyens jugés utiles, la réalisation de toutes les justes revendications professionnelles formulées par le personnel;

» 2. Estimant que le fait d'accepter à cette fin le concours d'un ou de plusieurs membres du Parlement ne constitue pas en soi un acte de politique, il ne refusera pas, en conséquence, une telle aide éventuelle, tout en déclarant superflu, pour l'obtenir, de s'inféoder à un parti politique;

» 3. Dans l'état actuel des choses, il répondra à toute manifestation politique du Syndicat par une déclaration où, sans apprécier, il sera dit que les membres de l'Association corporative ne s'associent pas à cette manifestation;

» 4° En matière professionnelle, jugeant toute divergence nuisible, il exprime le désir de collaborer à tous les efforts tendant à la défense des intérêts corporatifs du prolétariat postal.

» Pour le comité central et par ordre :

» BITTARD, Bordeaux-Central. »

A L'INSTRUCTION

M. Lavielle a été mis à l'instruction au cabinet de M. le juge Dubernet de Bosq qui informe contre lui pour infraction aux lois de juillet 1881 (sur la presse) et de 94 (menées contre la sûreté de l'Etat). Après avoir subi un interrogatoire d'identité, Lavielle a été incarcéré au fort du Hâ.

M. Durand a été mis à l'instruction au cabinet de M. le juge Giraud qui, le retepour entraves à l'aliberté du travail, l'a envoyé lui aussi au fort du Hâ.

MM. Lavielle et Durand ont l'intention de faire assurer leur défense par deux avocats du barreau de Paris.

Les six inscrits maritimes dont nous avons annoncé l'arrestation, la semaine dernière, pour entraves à la liberté du travail, ont été mis à l'instruction aux cabinets de MM. les juges Giraud et Rochoux. L'un d'eux ayant été trouvé muni d'un revolver est inculpé en outre de port d'arme prohibée; un des cinq autres est un ancien marin de la flotte de la mer Noire.

Trois de ces inculpés ont choisi pour défenseur Me Jean Odin qui est déjà chargé des intérêts de l'employé de la Compagnie du Midi Rœger, écroué à Pau depuis plusieurs jours.

BRUIT NON FONDE

A la suite de la nouvelle de l'arrestation du secrétaire du Syndicat des inscrits et du secrétaire des commis et comptables, le bruit s'est répandu que des mandats d'arrêt étaient lancés contre plusieurs autres syndicalistes bordelais. Un de nos confrères s'est fait l'écho de ce bruit.

Nous sommes en mesure d'affirmer que la police n'est actuellement en possession d'aucun mandat d'arrêt concernant des militants de notre cité.

Conseil général de la Gironde

Séance du 11 mai 1920

Présidence de M. Mandel, député. M. Veyrier-Montagnères, secrétaire.

La séance est ouverte à quatorze heures quinze. M. le Préfet y assiste.

Soulac et Le Verdon

Rapporteur, M. Miqueau : Le Conseil vote une subvention de 1 million pour participation du département aux travaux de défense de la plage de Soulac.

Rapporteur, M. Dignac : Est votée en principe l'intervention du département dans la réalisation du projet d'extension des services de sauvetage, d'assistance et de pilotage à l'entrée de la Gironde.

Rapporteur, M. Boyer : Création d'un port d'escale au Verdon; concours financier des Compagnies du Midi et de l'Orléans.

M. le Président déclare à nouveau qu'il a reçu du ministre des travaux publics, l'assurance que dès la rentvrée, le gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre, le projet de loi nécessaire à l'ouverture des travaux du port du Verdon.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

La Vie chère et les Grèves

Le vœu suivant est présenté et adopté :

« Que le gouvernement porte tous ses efforts à résoudre le problème de la vie chère :

1. En imposant largement les bénéfices de guerre;

2. En appliquant loyalement l'impôt sur le revenu;

3. En mettant fin aux agitations qui engendrent les grèves, en empêchant la formation d'un état dans l'Etat, en sauvegardant les droits de celui qui veut travailler, pour que, selon la forte expression de Waldeck-Rousseau, le droit de celui qui veut travailler soit au moins égal au droit de celui qui ne veut rien faire. » Malet, Casanouve, Boymier, David, Chaigne, Pousson.

Le budget

Sur le rapport de M. Eymond, le projet de budget est arrêté, pour les recettes, à 25.995.032 fr. 51 et, pour les dépenses, à 25.990.590 fr. 28, et le budget supplementaire aux sommes suivantes: recettes, 55.822.496 fr. 86; dépenses, 55.822.341 fr. 74.

Subventions

Rapporteur M. Bardeau. — Le Conseil accorde une somme de 10,000 francs à la Société d'agriculture de la Gironde et à l'Union girondine des Syndicats agricoles sur les fonds du Syndicat central de la vituculture pour aider ces groupements agricoles dans leur propagande.

Chambre des métiers de la Gironde

Est maintenue la subvention accordée précédemment à la Chambre des métiers de la Gironde.

Les étudiants de la classe 1920

M. Barraud signale que dans la liste des villes à Faculté où doivent être réunis, pour continuer leurs cours, les étudiants de la classe 1920, ne figure pas la ville de Bordeaux, dont l'Université a pourtant le renom que chacun connaît. Considérant cette lacune comme provenant d'un oubli, M. Barraud prie M. le Préfet d'intervenir auprès de M. le Ministre de la guerre pour la faire combler.

M. le Préfet télégraphiera.

Vœux

Rapporteur, M. Duthil. — Avis favorable est donné aux vœux ci-après, avec délégation à la commission départementale :

« Qu'en attendant l'établissement d'une ligne de tram électrique de Bordeaux à La Tresne, suivant la route départementale n. 110, un service d'autobus soit organisé et subventionné par le département dès le commencement de l'été prochain. » — Poussou-Casanouve.

« Qu'une ligne de tramways électriques soit établie suivant la route départementale n. 110, de Bordeaux à La Tresne, et que celle qui s'arrête à la passerelle soit prolongée jusqu'aux Collines. » — Poussou-Casanouve.

Rapporteur, M. Pradet. — Le Conseil accorde son appui moral à la Société Aéro-Transports du Midi et du Sud-Ouest, en attendant la session d'août.

Rapporteur, M. Vayssière. — Avis très favorable est donné au vœu suivant :

« Que la taxe de luxe de 15 francs qui frappe les vins ne soit appliquée qu'à partir du prix de 5 francs le litre, au lieu de 3 francs. » — Veyrier-Montagnères, Pousson, Baric, Glotin, Teyssier, Casanouve, Vayssière, Capus, Dutilh.

Ports et navigation

Rapporteur M. Boyer. — Sur présentation de vœux par la Société bordelaise de la Ligue maritime française, le Conseil adopte les conclusions suivantes du rapport :

Que les travaux ci-après soient immédiatement entrepris :

Création d'une station d'escale au Verdon;

Approfondissement des passes de la Gironde et de la Garonne maritime;

Rempiétement et contruction de quais sur la rive gauche;

Consolidation et extension des appontements de Bassens;

Création d'une cale inclinée pour la petite batellerie à Bacalan, dont le projet est déjà étudié par l'Administration et dont la mise à l'adjudication a été retardée par la guerre;

Création au lieu dit « Gratiequina », d'une nouvelle entrée reliée par un canal maritime au bassin agrandi, expropriation et solde des terrains visés par la loi pour la construction de l'écluse et du bassin de Gratiequina.

Travaux d'appropriation à exécuter à la forme de radoub des Chantiers et ateliers de la Gironde pour l'adapter aux nécessités d'un service public pour le carénage des grands navires;

Que la loi sur l'autonomie des ports soit votée sur les bases précisées par la réunion des chambres de commerce;

Qu'une zone franche soit créée à Bordeaux en excluant les vins de la Gironde du bénéfice de cette zone.

Clôture de la session

M. le Président s'exprime en ces termes :

« Qu'il me soit permis avant de clore cette session de remercier M. le Préfet, ainsi que ses collaborateurs et le petit personnel du Conseil général du concours précieux qu'ils nous ont apporté. Grâce à eux, et plus tôt que nous aurions pu l'espérer, nous arrivons au terme d'une longue route tout hérissée de difficultés.

» De mémoire de conseiller général, depuis la mise en vigueur de la loi de 1871, jamais, au cours d'aucune session, une assemblée départementale n'avait eu à statuer sur d'aussi nombreuses affaires.

» Vous avez signifié votre opinion sur 88 vœux, et je fais appel à votre unanime témoignage, c'est dans une atmosphère de commune bienveillance et de sereine confiance que se sont toujours poursuivis ces débats, au cours desquels tant de compétences et de talents se sont révélés.

» Puissent ainsi bien des préventions avoir disparu.

» Lundi dernier, lorsque nous inaugurions nos travaux, un de nos plus éminents collègues s'écriait avec force, de sa place, reprenant le mot de l'empereur romain qu'Ernest Renan a immortalisé : Travaillons.

» Nous avons fait plus que le dire, nous avons travaillé. Et à ceux qui se paient de mots, qui sont en quête de manifestation théâtrale aussitôt démentis par leurs actes, le Conseil général de la Gironde peut s'honorer d'opposer une œuvre de réalisation pratique inspirée des plus hauts sentiments. » (Très bien. Applaudissements.)

Le président déclare close la première session ordinaire de 1920.

La séance est levée à 18 h. 5.

Obsèques

Mercredi matin, au milieu d'un cercle intime de parents et d'amis douloureusement émus, ont été célébrés, à Bordeaux, les obsèques de M. A. de Hanivel de Pontchevron, ancien directeur des haras de Libourne, inspecteur général honoraire des haras, officier de la Légion d'honneur.

Fonctionnaire de valeur, homme privé d'une distinction et d'une affabilité qui lui avaient concilié d'unanimes et affectueuses sympathies, M. de Pontchevron, qui était fort connu à Bordeaux, où il s'était allié à une famille des plus estimées, a laissé à Libourne et dans notre région les souvenirs les meilleurs.

Il sera sincèrement regretté de tous ceux qui étaient en relations avec lui.

Nous prions sa famille d'agréer nos condoléances vivement attristées.

Conférence à l'Athénée

IMPRESSIONS DU FAR-WEST

C'était la première fois, depuis le décès de son dévoué président M. Henri Rödel, que la Société de géographie commerciale organisait une de ces conférences toujours suivies avec tant d'intérêt par le public bordelais.

M. Duthil l'éminent maître du barreau bordelais, qui remplace M. H. Rödel à la présidence de cette Société, a fait lundi un éloquent éloge de son prédécesseur, et il a été l'interprète de tous ses auditeurs en exprimant les regrets qu'a causés dans notre ville la mort de cet homme de bien.

M. Duthil a donné ensuite la parole au conférencier, M. Louis Rouquette, qui venait parler de ses « Impressions du Far-West ».

M. L. Rouquette, qui a été à diverses reprises chargé de missions aux Etats-Unis et au Canada, a profité de son séjour dans ces pays pour observer les mœurs dont le caractère nous a parfois réservé quelque surprise. Il l'a fait avec une grande perspicacité et c'est le résultat de ses observations qu'il expose avec une élégante sobriété.

Mais M. Rouquette n'a pas observé que les hommes; il a aussi contemplé en artiste les beautés dont la nature se montre prodigue, particulièrement dans la région du Far-West. Et, comme l'orateur, qui a su voir, possède aussi le don de décrire éloquemment, sa causerie, illustrée, d'ailleurs, par de belles projections, n'a cessé de retenir l'attention d'un auditoire qui lui a manifesté sa satisfaction par de fréquents applaudissements.

Chapitre des vols

Dans l'après-midi de lundi, entre trois heures et cinq heures, M. Tannion, électricien, demeurant rue Bourbon prolongée, sans numéro, avait déposé sa bicyclette dans le couloir de l'immeuble 12, cours de l'Intendance, où il travaille. Lorsqu'il voulut reprendre sa machine, il constata qu'elle avait été enlevée.

— Des individus inconnus se sont introduits chez M. Théophile Mercier, chauffeur à la Compagnie du P.-O., demeurant 12, rue du Cancera. Ils ont ouvert une armoire au moyen de fausses clés et ont enlevé un portefeuille contenant 1,100 fr. et quelques papiers. Ils purent ensuite se retirer sans être inquiétés.

— Mardi, des inconnus ont pénétré par effraction dans le chai de M. Mathieu Lavraurt, ébéniste, demeurant au 4 bis, cité Clovis, et y ont dérobé treize petits poulets, d'une valeur totale de 75 fr.

Lugubre trouvaille

Mardi matin, vers deux heures et demie, le marin Eugène Abrilleau, demeurant rue Leyhe, a retiré de la Garonne le cadavre d'un nouveau-né paraissant être venu à terme. On n'a relevé aucune trace de violences sur le cadavre, qui avait au cou une grosse pierre.

Une enquête est ouverte.

Au Palais

Prestation de serment

MM. Roboam et Pouget, nommés le premier juge, le second substitut à Bordeaux, ont prêté le serment d'usage, mardi, à l'audience da ire cfamfre de la cour d'appel.

Ils seront installés mercredi, dans leurs fonctions. M. le juge Roboam siégera à la 2e chambre du tribun l. M. le substitut Pouget occupera le siège du ministère public à la chambre correctionnelle.

COUR D'APPEL 4e CHAMBRE

Présidence de M. DUBOIS DE LHERMONT, président

INCIDENT DE GREVE A PERIGUEUX

Elévation de peine

Le 16 mars dernier, le tribunal correctionnel de Périgueux avait condamné à **nuit jours d'emprisonnement** et à 50 fr. d'amende un cheminot de cette ville nommé Camille Bugaret, qui avait injurié un de ses camarades refusant de participer au mouvement de grève de cette époque.

Sur appel a minima soutenu par M. l'avocat général Mettas, la quatrième Chambre a élevé à **quinze jours la peine d'emprisonnement,** tout en maintenant les 50 francs d'amende.

UN ACQUITTEMENT

Le tribunal correctionnel de Bordeaux avait condamné à **quatre mois d'emprisonnement** et à cinq ans d'interdiction de séjour un jeune homme de dix-neuf ans, Louis Fontelles, domicilié rue Sanche-de-Pomiers, inculpé de voies de fait sur son père.

Faisant droit à l'appel de Fontelles, la Cour a, dans son audience de mardi, prononcé son **acquittement.**

Informations

Chemins de fer

ORLEANS. — La gare de Bordeaux-Bastide acceptera le vendredi 14 mai les marchandises se rapportant aux déclarations d'expéditions numérotées de 37.501 BE à 38,500 BE à destination du réseau P. O., sauf Paris-Ivry; de 29,001 BE à 30,000 BE à destination de Paris-Ivry.

MIDI. — La gare Bordeaux-Saint-Jean P. V. accepte, à raison d'une expédition de 1,000 kilos par jour d'un même expéditeur à un même destinataire, les marchandises suivantes :

1. A destination du Midi : Beurre, blés, farines panifiables, fromages, lait, légumes frais, légumes secs, pâtes alimentaires, pommes de terre, sel comestibles, sucre, viandes fraîches et frigorifiées, salaisons, morue, conserves, denrées et produits alimentaires de toute nature (sauf les vins), malt, pétroles et essences et leurs emballages vides en retour, produits pharmaceutiques, pièces de rechanges pour machines agricoles, et bestiaux par wagons complets seulement.

2. A destination du P. L. M. par Cette et Montpellier : Mêmes marchandises que ci-dessus, sauf les produits pharmaceutiques et les pièces de rechange pour machines agricoles.

Nota. — Sont fermés, les tramways de l'Aude, du Tarn, ainsi que les économiques reliés au réseau P.-L.-M.

3. A destination de l'Ouest-Etat : a) pour les gares en deçà de la ligne Chartres-Dreux-Evreux-Vernon-Le Havre : comme pour le P.-L.-M.; b) pour les gares au delà de cette ligne : combustibles minéraux, bestiaux, denrées périssables, essences et pétroles, blés et farines panifiables, lait, viandes frigorifiées.

Championnats militaires d'athlétisme

Jeudi 13 mai se disputeront sur le terrain du Stade bordelais (route du Médoc) les éliminatoires régionales de championnats militaires d'athlétisme, qui comprennent : les courses plates, les courses de haies, les sauts et triple sauts, les lancements de poids, disque, javelot et grenade, les concours de lutte, de traction à la corde, et des courses de relais de 400, 1,600 et 3,0000 mètres.

Matin : éliminatoires à 9 heures.

Soir : finales à 14 h. 30.

Avec le concours de la musique militaire du 7e colonial.

Quatre cents participants.

Pharmacies ouvertes le 13 mai

Quai des Chartrons, 83; cours de Verdun, 134; boulev. Président-Wilson, 211; rue de la Bourse, 1; rue d'Ornano, 301; rue Sainte-Catherine, 125; cours Victor-Hugo, 58; cours d'Aquitaine, 25; cours de l'Argonne, 15; chemin de Pessac, 91; boulev. Georges-V, 72; rue du Mirail, 65; cours Saint-Jean, 91; cours de la Somme, 143; rue Sainte-Croix, 9; rue Judaïque, 7; cours Georges-Clemenceau, 82; La Bastide, 1, avenue Thiers; rue Fondaudège, 147; rue d'Aubidey, 2; rue Cx-de-Seguey, 155.

La Saccharine "Usines du Rhône", remplace le sucre et coûte trois fois moins. 2f 60 l'étui.

Communications

GROUPEMENTS CORPORATIFS

COLLEURS DE PAPIERS PEINTS. — Réunion le jeudi 13 mai, à 9 heures du matin, Bourse du travail.

SOCIETES SPORTIVES

MOTO-CLUB DE BORDEAUX. — Assemblée générale le vendredi 14 mai, à 20 h. 30, au café de l'Opéra.

C. A. BEGLAIS. — Réunion générale mensuelle le dimanche 16 mai, à neuf heures du matin, au cinéma Albert-Ier, boulevard Albert-Ier.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

L'orchestre des concerts du Conservatoire de Paris fit, on s'en souvient, une tournée triomphale en Amérique. A son retour, il donna même au Grand-Théâtre une audition que l'on n'a pas oubliée. The New York Symphony Orchestra, un des plus anciens et plus célèbres groupements symphoniques des Etats-Unis, vient maintenant nous rendre visite. Après la capitale, nous avons pu entendre mardi soir cette compagnie instrumentale, dont il faut admirer la discipline et la valeur. Son chef, M. Walter Damrosch, conducteur expérimenté, obtient de sa troupe, non seulement toute la netteté, la cohésion et le fondu souhaitables, mais encore il lui fait exprimer les nuances les plus subtiles avec un art qui touche à la perfection. Perfection dépourvue peut-être d'un peu de cette sensibilité qui caractérise nos grands orchestres, mais perfection tout de même.

Le programme avait accueilli deux pages françaises : l'ouverture du « Roi d'Ys », de Lalo, et le Concerto en « mi » mineur de Saint-Saëns, où le violoniste M. Albert Spalding fit apprécier une sonorité pure, une technique et un style impeccables. Le prélude des « Maîtres Chanteurs », deux pièces de Moszkowski et la symphonie en « mi » mineur intitulée « Au Nouveau Monde », que le Tchèque Dvorâk a construite sur des thèmes populaires et colorés, pourrait-on dire, puisque ce sont des chants nègres, complétaient le menu varié auquel le public a fait amplement l'honneur de ses applaudissements chaleureux.

H. B.

Vendredi, samedi et dimanche, en soirée, à 8 h. 30, trois représentations extraordinaires des « Sœurs d'Amour », pièce de M. H. Bataille, jouée ces temps derniers avec le plus grand succès sur la scène de la Comédie-Française, et qui sera interprétée sur la scène du Grand-Théâtre par la créatrice, Mme Berthe Cerny, et par M. Escande, sociétaire et pensionnaire de la Maison Molière. « Sœurs d'Amour » est sans contredit l'une des plus puissantes, l'une des meilleures parmi les plus belles pièces d'Henri Bataille. Dimanche, en matinée à 2 h. 15, unique représentation de « Phèdre », avec le concours de Mme Piérat, sociétaire de la Comédie-Française, et de M. Froment. Locations ouvertes.

Très prochainement, représentation de M. Le Bargy, de Mme Régina Badet et de Mme Robinne, sociétaire de la Comédie-Française.

APOLLO

La cantatrice Alice Raveau, dont le nom semble lié au rôle d'Orphée, est revenue mardi l'interpréter avec cette intensité d'expression et cette chaleur d'accents si personnelles et toujours aussi applaudies. Les solides qualités vocales de Mlle Camille Sylvestre, la simplicité émouvante dont elle témoigna dans Eurydice lui ont valu un juste succès, partagé par Mlle Lucy Raymond, que nous avons déjà complimentée lors d'une récente représentation d'« Orphée ». Un ballet complétait la soirée; il favorisa les débuts de Mlle Mary Ange, une toute jeune et gracieuse étoile qui ne demande qu'à grandir.

H. B.

Jeudi, vendredi, samedi et dimanche, en soirée, « la Petite Mariée », avec Mlle Mathieu-Luiz (dans le rôle de Grazielle), F. Caruso, A. Chambon, Mario, Rena Gamy, Mme Lejeune, Mlle Marcelly. — Jeudi, matinée de gala : Mme Alice Raveau dans « Orphée ». — Dimanche, spectacle demandé, en matinée : « Gillette de Narbonne ». — Bientôt : « Ali-Baba ». On loue au hall du théâtre de l'Apollo.

BOUFFES

Les « Galons de l'Amour », c'est l'épopée comique de l'ordonnance Lajoie, s'offrant, à Nogent-sur-Loire, les galons de son capitaine pour se lancer dans une série d'aventures d'une cocasserie délirante, mais d'une complication fantastique. Nous laissons au public le plaisir de démêler l'écheveau de cette intrigue sans prétention, mais non pas sans mérite.

La pièce est surtout un rôle pour l'étourdissant Augé. Il apporte dans les transformations et les quiproquos une fantaisie éperdue, des trouvailles hilarantes d'effets, un lyrisme prodigieux dans l'art de jouer du masque et du geste. C'est une joie pour la salle, qui a acclamé une fois de plus ce tempérament scénique de riche lignée gauloise.

Autour d'Augé, Mmes Renée Franck, que les Bordelais connaissent bien; Dauville, Solèr, Terny; MM. Fertinel, excellent artiste de composition; Delafrière, Bhérni, Clerville, Guercy, Colly, apportent à la pièce le précieux concours de leur verve disciplinée et cohérente. Succès chaleureux.

La soirée avait commencé par un sketch d'actualité, enlevé avec bien.

P. B.

Tout Bordeaux voudra voir Augé dans le spectacle désopilant « Les Galons de l'Amour ». Augé, c'est trois heures de fou rire; c'est la guérison complète de la neurasthénie. Le spectacle commence par « Amélie a l'écophlite léthargique. — Jeudi et dimanche, deux matinées. — Lundi, en soirée, adieux d'Augé. — Bientôt, « la Danseuse éperdue » (création). — On loue au hall de l'Apollo. Téléph. : 31.17.

ALHAMBRA

La direction de l'Alhambra a tiré un bon « numéro », un « numéro » gagnant, qui amènera certainement cette semaine, rue d'Alzon, un gros lot de spectateurs. Les Damoris, chanteurs et danseurs travestis, constituent, en effet, une attraction très remarquable et fort artistique. Chaleureusement applaudis pour leurs débuts, ils le seront encore par tous les amateurs de vieilles chansons, trop souvent dédaignées pour des refrains modernes et « transatlantiques ».

Hier soir, gros succès des « Damoris », chanteurs et danseurs au talent souple et séduisant, dans de spirituelles chansons anciennes, jouées en costumes d'époque.

SCALA

« Bordeaux qui rit ! » s'augmentera vendredi d'un sketch amusant : « La Main-d'Œuvre féminine », joué par Mlle Vera, MM. Réval, Defay et les Scala-Girls. — Jeudi 20 mai, grand gala au bénéfice du populaire Réval. Location sans frais.

ALCAZAR

Jeudi, fêtes de l'Ascension, en matinée et soirée, « Madame l'Ordonnance ». — Samedi 15 et dimanche 16 mai, cycle du rire, avec « Aimé des Femmes », l'amusant vaudeville en trois actes, avec M. Duvaleix (Blaise Pessac). — On demande de jeun